Le logement des étrangers : attributions et aspects juridiques de la gestion locative

Les ménages étrangers doivent justifier d'un droit au séjour en France pour prétendre à l'attribution d'un logement social. Les problèmes auxquels sont confrontés les bailleurs portent sur la complexité de situations de certaines familles dont 1 seul membre est en situation régulière, et sur l'existence d'actes d'état civil étrangers différents de ceux des français. En outre, l'appréciation des ressources risque d'être compliquée si les revenus de l'année N-2 ont été réalisés à l'étranger. Enfin, en cours de bail, le bailleur devra traiter des modifications de situations familiales des étrangers.

Programme édité le 22/11/2026

Contact & Inscriptions
Tél. : 01 42 29 57 50
inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique
François Martinelli
fmartinelli@habitat-social.com

Durée	Mode d'organisation :
7 heures	Mixte

SATISFACTION MOYENNE
96 %
Moyenne des notes attribuées au module par les participants, exprimée sur 100, sur les 12 derniers mois glissants. Source : Dendreo.

PUBLIC
Chargé(e) de gestion locative, conseiller(e) en charge de l'attribution des logements sociaux.

PRÉREQUIS
aucun

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Alternance d'exposés théoriques, d'exemples et de cas pratiques. Echanges d'expériences entre les participants et l'intervenante. Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

Support de formation accessible sur votre extranet participant.

SATISFACTION ET EVALUATION
- Évaluation des acquis en lien avec les objectifs pédagogiques.

Un QCM ou des exercices seront remis à chacun des participants afin de mesurer leur apprentissage et les connaissances acquises lors de la formation. Des temps d'échanges et de questionnement permettront de vérifier la bonne compréhension des stagiaires. Des QUIZZ d'évaluation seront organisés également en cours et fin de stage.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences tout au long de la formation.

Objectifs pédagogiques

- Repérer les titres exigibles pour l'attribution des logements sociaux à des personnes étrangères.
- Appréhender la situation fiscale des demandeurs de logements étrangers.
- Déterminer la validité et l'opposabilité des actes d'état civil établis à l'étranger.
- Gérer les modifications de situations familiales en cours de bail.

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez- vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*
E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

Introduction
- Principe de non-discrimination dans l'accès au logement
- Notion de mixité sociale
- Focus sur les pièces exigées pour l'enregistrement
- Pièce exigée pour les mineurs étrangers

Vérification de la régularité sur le territoire : arrêté du 20 avril 2022
- Le droit de séjour pour les ressortissants de l'Union Européenne
  - Les personnes en activité professionnelle
  - Les inactifs
- Les titres de séjour des ressortissants des pays hors Union Européenne
  - Différentes carte de résident
  - Carte de séjour pluriannuelle
  - Carte de séjour temporaire
  - Récépissé de renouvellement
  - Récépissé délivré au titre de l'asile
  - Visa long séjour validé par OFII
  - Autorisation provisoire de séjour
- Titres divers

Situation fiscale des demandeurs de logements étrangers
- Avis imposition n-2 français
- Pièces justificatives en l'absence d'avis d'imposition français

- Spécificités pour les bénéficiaires de la protection internationale
- Nouvelle pièce obligatoire

Spécificités du droit des étrangers en cours de bail

- Le non renouvellement du titre de séjour et le sort du bail
- Le transfert de bail en cas de décès ou d'abandon de domicile
- Les changements de situation familiale en cours de bail : mariage, pacs, concubinage
- Les actes d'état civil établis à l'étranger
  - Entre étrangers et français
  - Entre étrangers
- Le regroupement familial
  - Principales étapes
  - Conditions ressources et logements

Reconnaissance de la formation

Formation professionnelle continue non certifiante. Une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis à l'issue de la formation.

Modalités et délais d'accès

Inscription en ligne sur www.habitat-social.com ou par bulletin adressé à inscription@habitat-social.com. Accès à la session choisie sous réserve des places disponibles. Accusé de réception sous 48 heures ouvrées. En INTRA, les dates sont convenues avec le client.

Financement

Financement par l'employeur ou le client. Une prise en charge peut être sollicitée auprès d'un OPCO ou d'un autre financeur, selon ses critères et après son accord. Cette formation n'est pas proposée au titre du CPF. Conditions de règlement et de prise en charge : CGV disponibles sur www.habitat-social.com.

Positionnement

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 750 € (TVA 20%)
Tarif spécial inscription 1 mois avant : -10%
sont inclus : les supports pédagogiques *(en présentiel : les petits-déjeuners les repas et pauses-café)*

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Calendrier des sessions

Dates et disponibilités : www.habitat-social.com ou 01 42 29 57 50.

07/12/2026 au 07/12/2026
25/01/2027 au 25/01/2027
11/03/2027 au 11/03/2027
16/12/2027 au 16/12/2027